

## Déclaration liminaire

**CSA-SD du 19 novembre 2024**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

C'est une situation relativement exceptionnelle, voire tout simplement exceptionnelle, que nous avons vécue à cette rentrée puisque toute l'équipe directrice de la DSDEN (DASEN, DASEN Adjointe, IEN A et Secrétaire Général) a changé.

Tout d'abord Monsieur le Secrétaire Général, le SE-Unsa du Bas-Rhin et l'UNSA Education vous souhaitent la bienvenue. Nous ne doutons pas de la sincérité et de la réalité d'une coopération constructive avec les représentants du personnel dans l'intérêt de l'École de la République comme dans celui de ses agents ou celui de ses usagers. Soyez assurés que l'UNSA Education et le SE-Unsa du Bas-Rhin auront à cœur de tout mettre en œuvre pour la réaliser.

En liminaire du dernier CSA-SD, nous disions qu'en regard à la situation politique du moment, nous nous abstiendrions de faire le bilan de cette rentrée inédite. Il est temps maintenant de le faire, d'autant plus que la thématique principale de cette instance est bien « *bilan de rentrée 2024* » si j'en crois les documents.

Commençons par un constat général : l'école va mal car l'école est malmenée, l'école est maltraitée, l'école est méprisée, l'école est dénigrée.

Derrière les belles paroles de notre Ministre lors du message adressé aux enseignants le 12 novembre dernier, se cachent la réalité des faits. Des faits comme :

- le maintien d'un choc des savoirs dont les mesures sont en totale déconnexion avec les attentes des personnels et les besoins des élèves ;
- la suppression massive de postes alors qu'il faudrait en créer pour pouvoir mettre en place les mesures annoncées avec force médiatisation ;
- la promesse de l'augmentation du nombre de jours de carence, mesure dont on a connu les effets pervers et l'inutilité lors de sa mise en place ;
- la diminution de l'indemnisation en cas d'arrêt maladie ;
- le gel du point d'indice ;
- la non défense des enseignants insultés par un ex président dont la cheville est bien électronique.
- Etc.

Au niveau plus local, rappelons que dans notre liminaire du CSA-SD de septembre nous parlions du remplacement. Nous exprimions nos doutes quant à la résolution des carences en ce domaine depuis des années et des années avec l'ouverture de seulement quinze postes. Nous doutions alors, mais très rapidement et dès le début de la première période ces doutes se sont transformés en certitudes.

Nous ne disons pas qu'il ne fallait pas ouvrir ces quinze postes. Nous disons qu'il fallait en ouvrir plus car nous sommes pour le « renforcement des capacités de remplacement des enseignants » que vous évoquez page 12 du document de travail. Les créations depuis 2021 sont bien mises en exergue. 60 postes quand même ! Il est toutefois regrettable que les 30 suppressions de 2020 ne soient pas mentionnées.

En ce qui concerne les collèges, nous ne pouvons que déplorer l'absence d'un réel bilan alors que les moyens alloués devraient être étudiés et bilantés en CSA-SD et en CDEN.

Sujet récurrent certes dont la réponse institutionnelle est que ce doit être étudié en CSA-A et en CAEN. Pourtant au niveau législatif, c'est bien le CSA-SD qui a cette compétence. Et dans la réalité des faits, ils ne le sont ni en CSA-SD, ni en CDEN, ni en CSA-A, ni en CAEN.

Gauvain Sers pourrait en faire une autre chanson qui pourrait s'appeler « les oubliés 2 ».

Autre sujet maintes fois abordé : l'école inclusive qui, parfois, trop souvent, d'inclusive n'a que le nom. Nous ne sommes pas contre l'inclusion, bien au contraire. Nous dénonçons l'inclusion sans moyens dédiés suffisants et sans discernement.

Dans le document de travail (pages 18 et 19), nous constatons que, premièrement, les 85 PIAL seront transformés à terme en 35 PAS. Ce n'est pas sans nous rappeler la diminution du nombre de RASED et de personnels RASED depuis 2005, année de la loi dite « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ». Chacun peut en constater des conséquences que l'on qualifiera sans exagération de désastreuses tant sur les élèves à besoin éducatif particulier que sur les équipes.

Notre attention a également été retenue par le passage sur « la transformation de l'offre médico-sociale ». La feuille de route de l'ARS est claire et confirmée : il faut fermer les établissements spécialisés et externaliser les classes dans les établissements scolaires. L'intention peut paraître louable mais les moyens nécessaires ne sont pas abondés et des élèves sont mis en souffrance car obligés d'intégrer des milieux scolaires totalement inadaptés avec une prise en charge par des personnels non formés, non qualifiés et dont ce n'est pas la mission. La réelle motivation de cette intégration forcenée ne serait-elle pas uniquement pécuniaire ? Nous en sommes persuadés et ce n'est, pour nous, absolument pas acceptable.

Dernier point que nous allons aborder, l'évolution de la taille des écoles présentée en page 13 du document de travail. Nous avons fait la comparaison avec le constat rentrée 2022. Cette comparaison est assez parlante et nous la résumerons en 2 chiffres :

- Ecoles de 1 à 3 classes : - 78 écoles
- Ecoles de 12 classes et plus : + 25 écoles parmi lesquelles 17 écoles de 15 classes et +, et surtout 4 écoles de 20 classes et plus

Si la fermeture d'écoles à une classe permet d'éviter l'isolement, si la fermeture d'écoles de 2 et 3 classes montre peut-être une tendance vers l'ouverture d'écoles intercommunales de taille humaine, l'ouverture de grosses structures nous semble aussi inopportune qu'inadaptée. En effet, dans ces écoles aussi grosses voire parfois plus grosses que certains collèges, la dimension humaine se perd pour personnels comme pour usagers car noyée dans sa propre masse. De plus, l'équipe de direction se résume à une seule personne sans aucune aide alors que dans un collège, cette même équipe comprend plusieurs personnes accompagnées d'autres personnels (secrétaire général, secrétaire de direction, AED, etc.).

Dans cette liminaire, nous nous contenterons d'aborder ces quelques points pour ne pas lasser un auditoire attentif mais, bien évidemment, nous en aborderons d'autres tout au long de la séance.

Je vous remercie.